



Appel à Proposition : Consultation-évaluation à mi-parcours du projet intitulé « Paiement des services écosystémiques pour la protection et la restauration des écosystèmes de mangroves de Bondeau, Pestel et Corail » EbA3-023

I. Vue d'ensemble de l'évaluation du projet

L'évaluation de mi-parcours du projet « **Paiement des services écosystémiques pour la protection et la restauration des écosystèmes de mangroves de Bondeau, Pestel et Corail** » s'inscrit dans le cadre des procédures de CORE et des exigences du bailleur de fonds CBF (Caribbean Biodiversity fund), telles que définies dans le document du projet. L'évaluation de mi-parcours vise à examiner l'état d'avancement du projet dans les zones d'intervention en analysant sa pertinence, son alignement avec les cadres stratégiques et politiques environnementaux, ainsi que son efficacité opérationnelle. Elle permettra d'évaluer la mobilisation des parties prenantes, la performance des dispositifs de gouvernance, l'impact des formations dispensées et le degré d'appropriation des initiatives par les acteurs locaux. L'étude portera également sur la contribution des clubs environnementaux à la sensibilisation, l'efficacité des activités de conservation des sols mises en œuvre dans les zones d'intervention du projet, ainsi que l'étendue des superficies reboisées ou conservées ainsi que l'impact des activités génératrices de revenus dans les filières pêche, café, cacao et apiculture. En testant la cohérence des indicateurs et en mesurant les progrès réalisés, cette évaluation produira une analyse consolidée destinée à éclairer la prise de décision stratégique, optimiser l'implémentation des actions et renforcer l'adaptabilité du projet. Elle constituera également un levier essentiel pour le suivi et l'ajustement des stratégies, tout en capitalisant sur les bonnes pratiques et les enseignements clés en vue d'une meilleure planification des initiatives futures.

II. Contexte du projet

Haïti est fortement exposée à divers risques naturels tels que les tremblements de terre, les glissements de terrain, les tsunamis et les inondations, et est vulnérable aux défis environnementaux tels que : la déforestation, la pollution et la perte de diversité biologique. La déforestation généralisée et les infrastructures de drainage non entretenues augmentent la vulnérabilité du pays face aux ouragans, aux ondes de tempête et aux inondations, tout en

augmentant les températures pendant les mois secs, en renforçant les tempêtes tropicales et en rendant imprévisibles les régimes de précipitations. Le changement climatique aggrave l'impact sur des secteurs déjà sensibles. Le changement climatique augmente les températures maximales, diminue radicalement les précipitations et entraîne des conditions de sécheresse et d'inondation plus extrêmes, des ouragans plus intenses, et contribue à une salinisation accrue des nappes aquifères et des estuaires, ce qui devrait continuer à compromettre la sécurité alimentaire.

Les communautés locales appauvries exploitent les ressources naturelles d'Haïti, pour assurer leurs moyens de subsistance et en tirer des sources de revenus, cette situation aggrave davantage la dégradation de l'environnement. Pour le projet proposé, CORE cherche à répondre à la dégradation de l'environnement dans la Grand 'Anse et les Nippes, sur deux communes dans chacun des deux départements. D'où Paillant et Bondeau pour le département des Nippes, ensuite Corail et Pestel pour le Département de la Grand 'Anse où les facteurs susmentionnés ont entraîné une dégradation des bassins versants en amont et en aval

En amont des bassins versants, la déforestation et les pratiques agricoles inappropriées dans les zones à forte pente contribuent à la dégradation de l'environnement. Les sols cultivables sont dégradés par l'érosion, créant des ravines qui drainent les terres arables sur la côte et contribuent à la réduction de la productivité des sols et à la sédimentation des mangroves. La sédimentation limite alors la reproduction des récifs coralliens et des herbiers marins. L'écosystème marin est ainsi altéré, perturbant le cycle de reproduction des ressources halieutiques, réduisant l'accès des pêcheurs aux produits de la mer (poissons, crevettes, homards, crabes, etc.). De même, la biodiversité animale est réduite, certaines espèces animales disparaissant et d'autres étant détruites par la surpêche. C'est dans ce concept qu'est venu l'approche AbE (adaptation basée sur les écosystèmes) visant à atténuer les risques liés au changement climatique, assurer la protection à long terme des bassins hydrographiques et à maintenir la diversité biologique tout en soutenant les communautés dépendantes. Aussi de réduire la pression sur les arbres forestiers en amont du bassin versant et sur les mangroves, contribuant ainsi à renforcer la résilience des communautés face au changement climatique.

Ainsi le projet intitulé « **Paiement des services écosystémiques pour la protection et la restauration des écosystèmes de mangroves de Bondeau, Pestel et Corail** », s'articule sur trois principales composantes pour atténuer les impacts du changement climatique :

1. La composante "**moyens de subsistance**" qui développe des chaînes de valeur et améliore les conditions de vie des communautés locales ;
2. La composante **gouvernance environnementale** qui vise à renforcer les capacités des autorités locales et leaders communautaires en matière de gestion des ressources naturelles, y compris la forêt de mangrove, et à sensibiliser la communauté également à la gestion des ressources naturelles ;

3. La composante **restauration écologique** qui facilite la protection des forêts de mangrove et des bassins versants dégradés ;

III. Objectif du projet

3.1. Objectif général

Assurer la préservation de la biodiversité des écosystèmes marins et côtiers, l'augmentation de la résilience des écosystèmes terrestres de Bondeau, Pestel et Corail face aux tempêtes et aux catastrophes naturelles par la réduction de la perte des mangroves grâce au programme de PSE

3.2. Objectifs spécifiques

- Gérer durablement les habitats marins et côtiers soutenus par l'AbE, en intégrant la résilience sociale et économique au changement climatique ;
- Améliorer la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles (Faciliter les acteurs locaux à assumer le rôle de gardiens de l'environnement) ;
- Réhabiliter et restaurer les Bassins Versants et mangrove Paillant/Bondeau et Pestel/Corail.
- Améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs et des agriculteurs grâce à un appui technique et des mesures d'incitation à partir d'un soutien concret.

IV. Objectifs de l'évaluation

- Réaliser une analyse documentaire du projet afin d'évaluer sa pertinence par rapport aux objectifs et résultats escomptés.
- Analyser le niveau de participation active des acteurs locaux dans les actions du projet liées à la préservation et la restauration des écosystèmes.
- Évaluer l'efficacité des formations offertes aux acteurs locaux et leur contribution à l'amélioration de la gouvernance environnementale.
- Évaluer le niveau de compréhension de la communauté sur les deux approches liées au projet : « Adaptation basée sur les écosystèmes » et « de la montagne à la mer », en analysant la manière dont ce projet est perçu et adopté par les populations locales, leur impact sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur contribution à la préservation des écosystèmes et à l'amélioration des conditions de vie.
- Évaluer le niveau d'appropriation des initiatives de gestion des ressources naturelles découlant du projet par les bénéficiaires dans une perspective qu'ils continueront d'adopter des pratiques durables.
- Évaluer l'effet des activités liées à la gestion et à la protection des mangroves.

- Évaluer l'effet des clubs environnementaux sur la communauté, notamment en termes de sensibilisation, de changement de comportement et de contribution à la préservation des ressources naturelles sur les comportements des jeunes et des communautés, leur sensibilisation et leur engagement dans la préservation durable des ressources naturelles.
- Évaluer l'effet des activités génératrices de revenus sur les communautés locales, en particulier, la création de coopératives de pêche, le développement des chaînes de valeur du café et du cacao via l'aménagement de parcelles agroforestières, ainsi que la promotion de l'apiculture.
- Évaluer l'efficacité des activités de conservation des sols mises en place dans les zones d'intervention du projet, en analysant leur impact sur la réduction de l'érosion, l'amélioration de la qualité du sol et la durabilité des pratiques agricoles. Cette évaluation portera également sur le niveau d'appropriation des techniques de conservation par les communautés locales, leur participation dans la mise en œuvre des actions, et les changements observés dans les pratiques agricoles traditionnelles.

V. Zone d'évaluation

Cette étude se déroulera dans les départements des Nippes (Paillant/Bondeau) et de la Grand'Anse (Pestel/Corail). Le consultant devra réaliser 60 % de son travail sur le terrain afin d'assurer une évaluation approfondie et représentative des réalités locales.

Commune	Section	Activite
Paillant	Salagnac	Club environnemental
Paillant	Salagnac /Bezin II	Parcelle agroforesterie dans les bassins versants
Paillant	Salagnac /Bezin II	Sensibilisation
Paillant	Salagnac /Bezin II	Conservation des eaux et des sols (CES)
Petite riviere de nippes	Bezin	Restauration mangrove
	Bezin	Renforcement Peche et apiculture
	Bezin	Club environnemental
	Bezin	Sensibilisation
Corail	Centre-ville, 1ere Duquillon, 2eme Fond'yaques	Club environnemental
	1ere Duquillon(terre blanche, Nacher, Bellevue, Richard)	Parcelle agroforesterie dans les bassins versants
	1ere Duquillon (depuis le centre-ville jusqu'à terre blanche)	CES
	1ere Duquillon (Mapou)/ 2eme Fond'yaques (Roche miel, Guillaume)	Parcelle Agroforesterie à base café cacao
Pestel	2eme espère (Lafièvre) / 3ème Jean Bellune (Jean Bellune, Menthor)	Parcelle Agroforesterie à base café cacao

	Centre-ville, 1ere bernagousse, 2eme espère, 3eme jn bell, 4 ème desrivaux	Sensibilisation
	Centre-ville, Espere, Jean-bellune, Tozia, Duchity	Club environnemental

VI. Tâches à accomplir

6.1 Analyse documentaire du projet :

- Réaliser un examen approfondi des documents du projet (rapports, plans d'action, évaluations précédentes, etc.). Pour évaluer la pertinence du projet par rapport aux objectifs et résultats escomptés.
- Analyser l'alignement du projet avec les politiques environnementales du ministère de l'Environnement et les stratégies nationales de gestion des ressources naturelles.

6.2 Analyse de la mobilisation des acteurs locaux :

- Évaluer le niveau d'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles.
- Analyser l'efficacité des mécanismes de gouvernance en place, notamment les structures participatives et les processus de prise de décision.
- Examiner l'engagement des communautés dans les actions de préservation et de restauration des écosystèmes, en évaluant la mise en œuvre d'initiatives locales.

6.3 Évaluation des formations offertes aux acteurs locaux :

- Mesurer l'efficacité des formations dispensées aux acteurs locaux et les leaders communautaires, en vérifiant leur compréhension des enjeux environnementaux et leur capacité à appliquer les connaissances acquises.
- Analyser la contribution de ces formations à l'amélioration de la gouvernance environnementale et à l'autonomisation des acteurs locaux dans la gestion durable des ressources naturelles.

6.4 Évaluation de l'implication des bénéficiaires :

- Évaluer la participation active des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet, notamment leur engagement dans les activités de conservation.
- Analyser leur appropriation des initiatives de gestion des ressources naturelles et l'adoption de pratiques durables, en se basant sur des observations sur le terrain et des entretiens.

6.5 Évaluation des activités liées à la gestion des mangroves et aux moyens de subsistance alternatifs :

- Analyser l'implémentation des activités de gestion et de protection des mangroves, en évaluant leur efficacité et leur impact sur l'écosystème local.
- Examiner l'intégration de moyens de subsistance alternatifs (ex : apiculture, agroforesterie, etc.) et leur impact sur les communautés locales, notamment en termes de durabilité.

6.6 Analyse des clubs environnementaux:

- Évaluer l'effet des clubs environnementaux dans la sensibilisation des jeunes et des communautés sur la préservation des ressources naturelles.
- Mesurer leur rôle dans l'engagement communautaire et la diffusion de bonnes pratiques environnementales.

6.7 Évaluation des activités génératrices de revenus :

- Analyser l'impact des activités génératrices de revenus sur les communautés locales, en particulier les coopératives de pêche, le développement des chaînes de valeur du café, du cacao et de l'apiculture.
- Examiner les résultats économiques, sociaux et environnementaux de ces activités, en identifiant les bénéfices pour les communautés et les défis rencontrés.

6.8 Évaluation des activités de conservation de sol

- Analyser l'effet des activités de conservation des sols en collectant et en examinant des données sur la réduction de l'érosion, l'amélioration de la fertilité des sols et la durabilité des pratiques agricoles adoptées dans les zones d'intervention.
- Évaluer le niveau d'appropriation des techniques de conservation par les communautés locales.

VII. Composition du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation sera composé de deux livrables relatant les points suivants :

Livrable 1

- Réalisation d'un examen approfondi des documents du projet (rapports, plans d'action, évaluations précédentes, etc.) afin d'évaluer la pertinence du projet par rapport aux objectifs et résultats escomptés.
- Vérification de l'alignement du projet avec les politiques environnementales du ministère de l'Environnement et les stratégies nationales de gestion des ressources naturelles.

Livrable 2 :

- Analyse de la mobilisation des acteurs locaux ;
- Évaluation des formations offertes aux acteurs locaux ;

- Évaluation de l'implication des bénéficiaires ;
- Évaluation des activités liées à la gestion des mangroves et aux moyens de subsistance alternatifs ;
- Analyse des clubs environnementaux.
- Évaluation des activités génératrices de revenus

VIII. Conduite de la mission

La mission s'effectuera dans les zones d'intervention du projet, notamment dans les Nippes (Paillant/Bondeau) et dans la Grand'Anse (Pestel et Corail), sous la supervision du département MEAL, du responsable du programme ainsi que des coordonnateurs du projet.

- Le livrable 1 sera soumis sous forme de rapport préliminaire contenant les informations ci-dessus (**voir composition des livrables**).
- Le livrable 2 sera soumis sous forme de rapport intermédiaire contenant les informations ci-dessus (**voir composition des livrables**).
- Présentation orale du rapport global d'évaluation : Le consultant devra organiser et présenter de manière claire les résultats de l'évaluation à l'équipe du projet, ainsi que les recommandations clés issues de l'évaluation.
- Une Correction finale du rapport d'évaluation est attendue avant sa validation.

IX. Profil du prestataire

Le prestataire de service devra avoir une expérience avérée dans l'évaluation et suivi des activités de projet et doit remplir les conditions suivantes :

- Une expertise confirmée en évaluation de projets environnementaux et de développement durable.
- Une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des écosystèmes terrestres, marins et côtiers.
- Le prestataire doit maîtriser la cartographie, la manipulation des matériels tels que les drones, GPS et logiciels SIG, ainsi que posséder une solide connaissance des méthodes d'évaluation participative et d'analyse des données.
- Une capacité à travailler en collaboration avec des acteurs locaux.
- Avoir une bonne connaissance des zones d'intervention.

X. Durée de la consultation

La mission d'évaluation est prévue pour une période de **10 semaines** à compter de la signature du contrat.

XI. Calendrier des livrables

Livrable	Livrable 1 Rapport préliminaire	Livrable 2		
		Rapport intermédiaire	Présentation orale des résultats	Correction et validation finale
Échéance	3 semaines après la signature du contrat	7 semaines après la signature du contrat	9 semaines après la signature du contrat	10 semaines après la signature du contrat

XII. Modalités de paiement

Le prestataire de service sera payé d'une somme forfaitaire par livrable, laquelle somme inclura tous les coûts afférents aux tâches qui lui sont confiées et dûment justifiées dans le dossier de l'offre financière. Le paiement sera effectué en plusieurs tranches :

- 30 % après la validation du livrable 1
- 40 % après la validation du livrable 2
- 30 % à la validation du rapport final.

NB : Aussi, il faut noter qu'il n'y aura ni ajustement des coûts ni ajouts de jours liés aux fluctuations du marché ou à une sous-estimation du travail et qui seraient survenus après la conclusion du contrat. Toutefois, vous pouvez contacter le projet à l'adresse électronique receptionist@jphro.org pour des éclaircissements jusqu'au **14 mars 2025 à 4h00 PM.**

XIII. Documents de l'appel à proposition à soumettre

Le consultant ou la firme de consultation devra élaborer des termes de référence précisant

- Curriculum et Diplôme
- Preuve de consultation similaire
- Offre technique de la consultation comprenant un plan de travail détaillé ainsi qu'une méthodologie rigoureuse, en définissant les approches et outils à utiliser pour chaque tâche afin d'orienter l'évaluation.
- Offre financière
- Certificat de patente.

Date limite et lieu de soumission du dossier

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de soumettre leur proposition au plus tard le **24 mars à 4 :00 pm** soit par courriel receptionist@jphro.org ou à l'adresse suivante : Puits Blain 6, Pétion ville.

Nous encourageons vivement les candidatures féminines.

Seuls les dossiers/ candidat(e)s sélectionnés seront contactés pour les suites nécessaires